

## L'assistant de service social

Affectés à la DSSEN, les assistants de service social interviennent sur plusieurs établissements et assurent des permanences au sein des EPLE

Le service social en faveur des élèves (SSFE) a un rôle :

- ♦ d'accueil, d'écoute et de conseils
- ♦ d'orientation et d'évaluation sociale
- ♦ d'aide et d'accompagnement auprès des élèves et de leurs familles dans le respect du secret professionnel (cf code pénal art. 226-13)

## Les Missions

- Contribuer à la prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage
- Contribuer à la protection de l'enfance
- Contribuer à l'amélioration du climat scolaire (prévention des violences et du harcèlement)
- Participer à l'éducation à la santé et à la citoyenneté
- Concourir à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers
- Soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative

## Les Liens

Pour exercer ces missions, le service social travaille en étroite collaboration avec :

- ✓ Les élèves et leurs représentants légaux
  - ✓ Les chefs d'établissement
  - ✓ Les CPE
  - ✓ Les Infirmières scolaires
  - ✓ Les Psychologues de l'Éducation Nationale
  - ✓ Les équipes pédagogiques et éducatives
- Mais aussi les ressources partenariales externes :
- ✓ MDSI
  - ✓ Services médicaux et éducatifs